

# **BON DE COMMANDE**

Date: 19/11/2020

Budget: **Budget principal** 

# Emetteur du bon de commande

- DRN, Direction des études et applications

#### Nom et adresse du fournisseur

MIEUX TRIER A NANTES 813 PLESSIS PAS BRUNET 44390 NORT SUR ERDRE

#### Objet de la commande

FB:FOURNITURE, MAJ ET PUBLICATION SUR LE PORTAIL OPEN DATA DE NM DES DONNEES RELATIVES AUX STRUCTURES DE REEMPLOI

## Informations nécessaires au dépôt des factures sur le portail Chorus Pro

(L'absence de ces informations pourra justifier un rejet de votre facture)

N° de SIRET: 24440040400129 N° d'engagement : 395094

#### Adresse et délais de livraison / Lieu d'exécution

Contacter l'émetteur du bon de commande, DRN, Direction des études et applications

Référence	Objet	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total TTC
	FOURNITURE ET MISE A JOUR DES DONNEES DE 'MIEUX TRIER A NANTES'		1,000	1 000,00	1 000,00
	OUVERTE SUR LE PORTAIL OPEN DATA DE NANTES METROPOLE EN 2020				

### Modalités de facturation et de dépôt de factures

Etablir une facture pour chaque bon de commande et y rappeler les références indiquées ci-dessus Joindre un RIB en cas de changement de coordonnées bancaires

Conformément à la réglementation, à compter du 1er janvier 2020, vous devez obligatoirement utiliser le portail national Chorus Pro (https://chorus-pro.gouv.fr) pour tout dépôt et transmission de factures

Les factures transmises par tout autre moyen pourront faire l'objet d'un rejet par nos services

Cadre réservé à la collectivité					
Budget	Code fonctionnel	Article	Opération	Service	
00	020	6288	3107	SD	
Réf. AP	N° Fournisseur		N° Fournisseur	N° de marché	
-			45931	2020 / 72902	

Total général en euros					
H.T.	1 000,00				
T.V.A.	0,00				
T.T.C.	1 000,00				

**SIGNATURE** C. BARON **CLAUDINE BARON** Nom

Il est rappelé que le contrat est parfait dès que la volonté des parties à s'obliger réciproquement ne fait pas de doute. Il en est ainsi lorsque le prestataire vient exécuter la prestation ou livrer la marchandise qui lui a été demandée. En cas de litige, seuls font foi les dates, quantités, prix et délais portés sur le bon de commande, à l'exclusion de tout autre document produit par le fournisseur.

La collectivité et le fournisseur font élection de domicile en l'adresse indiquée dans le présent document. Conformément au décret 2013-269 du 29 mars 2013, paiement en 30 jours, à réception de la facture sous réserve du service fait.

Page 1